

## **PROGRAMME DE FORMATION**

### **TAXI ET VTC ET FORMATION CONTINUE**

#### DESCRIPTION

Formation pour la préparation à l'examen TAXI & Formation continue obligatoire tous les 5 ans.

Pour exercer le métier de TAXI, vous devez posséder la carte professionnelle TAXI. Avec BARABAN, suivez la formation TAXI nouveau référentiel 2017.

#### Objectifs

Se préparer efficacement à l'examen.

#### Public visé

Tous publics souhaitant passer l'examen.

#### Pré-requis

##### Pour suivre la formation :

Aucun pré-requis.

##### Pour passage de l'examen :

- Inscription auprès de la Chambre des Métiers de votre département (payant)
- Etre titulaire d'un permis non probatoire (2 ans si Apprentissage Accompagné de la Conduite, sinon 3 ans).
- Avoir un casier judiciaire vierge.
- Avoir le PSC1 depuis moins de 2 ans.
- Avoir le certificat médical d'aptitude à la profession TAXI.

## Moyens pédagogiques

### En présentiel :

- Remise de supports de cours,
- Présentation de diaporamas,
- Remise d'un cahier d'exercices.

### En e-learning :

Accès à la plateforme en ligne avec cours et exercices.

## Moyens d'encadrement

Formateur issu d'une formation initiale de niveau IV.

Titulaire d'une spécialisation en transport (diplôme, permis, certification, attestation de capacité) en lien avec la formation dispensée.

## Informations complémentaires

Après l'obtention de cet examen, et pour s'inscrire au registre des TAXIS, il faudra que le responsable légal :

- Soit majeur avec une pièce d'identité, ou un titre de séjour européen, en cours de validité,
- Etre titulaire du permis de conduire depuis plus de 3 ans.
- N'ait pas fait l'objet de condamnation(s) portée(s) au casier judiciaire n° 2 (condition d'honorabilité).
- Le nombre de stagiaires par session est de 5 minimum et 25 maximum.

## PROGRAMME

Référentiel de connaissances pour les épreuves théoriques.

### RÉGLEMENTATION DU TRANSPORT PUBLIC PARTICULIER DE PERSONNES

- Connaître la réglementation s'appliquant aux différents modes de transports publics particuliers : taxis, VTC, véhicules motorisés à deux ou trois roues.
- Connaître la réglementation relative à l'utilisation de la voie publique pour la prise en charge de la clientèle pour les différents modes de transports publics particuliers.
- Connaître les obligations générales relatives aux véhicules.
- Connaître les obligations relatives au conducteur : conditions d'accès et d'exercice de la profession, obligations de formation continue.
- Connaître la composition et le rôle des divers organismes administratifs, consultatifs et professionnels.
- Connaître les autorités administratives et juridictions compétentes dans le cadre de l'activité du transport public particulier de personnes.
- Connaître les obligations du conducteur en matière d'assurance, l'identification des assurances obligatoires et les conséquences à ne pas être assuré.
- Connaître les agents susceptibles de procéder à des contrôles en entreprise ou sur route et leurs prérogatives respectives ; savoir présenter les documents relatifs au conducteur et au véhicule.
- Connaître les sanctions administratives et/ou pénales encourues en cas d'infraction à la réglementation ainsi que les voies et délais de recours.
- Connaître les règles relatives à la prise en charge des personnes à mobilité réduite.
- Avoir des notions sur la réglementation s'appliquant aux transports collectifs assurés sous la forme de services occasionnels ainsi que sur le transport à la demande.
- Avoir des notions sur les règles s'appliquant aux pratiques de covoiturage entre particuliers et aux offres de transport privé.
  
- Connaître les dispositions relatives aux intermédiaires, en ce qui concerne la relation avec le conducteur.
- Connaître le fonctionnement des équipements spéciaux obligatoires et du terminal de paiement électronique.
- Connaître l'articulation entre les réglementations nationales et locales.
- Connaître le régime des autorisations de stationnement.

- Connaître les règles de tarification d'une course de taxi.
- Connaître les activités complémentaires ouvertes aux taxis : services réguliers de transport, transport assis professionnalisé (TAP).

## SECURITE ROUTIÈRE

- Savoir appliquer les règles du code de la route (signalisation, règles de circulation, comportement du conducteur, usage ceinture de sécurité, utilisation des voies dédiées...).
- Connaître et éviter les risques liés à l'alcoolémie, l'usage de stupéfiants, la prise de médicaments, le stress, la fatigue.
- Connaître les principes de conduite rationnelle pour économiser le carburant, réduire le bruit et préserver le matériel et l'environnement.
- Savoir appliquer les règles de sécurité concernant l'utilisation des téléphones et ordiphones dans les véhicules.
- Savoir respecter les obligations en matière d'entretien et de visite technique des véhicules.
- Savoir appliquer les règles de conduite à tenir en cas d'accident (protection des victimes, alerte des secours, premiers secours à porter...).
- Savoir rédiger un constat amiable d'accident matériel.
- Connaître les sanctions des infractions au code de la route.
- Connaître la réglementation du permis de conduire (permis à points, permis probatoire, annulation, invalidation et suspension de permis).
- Savoir prendre en charge des passagers et leurs bagages en assurant la sécurité des personnes et des biens.

## GESTION

- Connaître et savoir appliquer les principes de base de gestion et de comptabilité.
- Connaître les obligations et documents comptables.
- Connaître les charges entrant dans le calcul du coût de revient et les classer en charges fixes et charges variables.
- Connaître les principes de base pour déterminer le produit d'exploitation, le bénéfice, le résultat, les charges, le seuil de rentabilité.
- Connaître les principes de l'amortissement.
- Connaître les différentes formes juridiques d'exploitation (EI, EIRL, EURL, SARL, SASU, SCOP...);
- Connaître les modes d'exploitation (exploitation directe, location-gérance...).
- Connaître les différents régimes d'imposition et déclarations fiscales.
- Connaître les différentes formalités déclaratives.

- Connaître la composition et le rôle des chambres des métiers et de l'artisanat.
- Savoir définir les différents régimes sociaux (régime général, régime social des indépendants) ; comprendre les principes de cotisations et prestations par branche (maladie, vieillesse, chômage...).
- Connaître les règles de détaxation partielle de la taxe intérieure sur la consommation des produits énergétiques (TICPE).
- Connaître la réglementation relative à la taxe de stationnement.

## FRANCAIS

- Comprendre un texte simple ou des documents en lien, notamment, avec l'activité des transports.
- Comprendre et s'exprimer en français pour :
  - Accueillir la clientèle ;
  - Comprendre les demandes des clients ;
  - Interroger les clients sur leur confort ;
  - Tenir une conversation neutre et courtoise avec les clients durant le transport ;
  - Prendre congé des clients.

## ANGLAIS

- Comprendre et s'exprimer en anglais, au niveau A2 du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues pour :
  - Accueillir la clientèle ;
  - Comprendre les demandes simples des clients ;
  - Demander des renseignements simples concernant le confort de la clientèle ;
  - Tenir une conversation très simple durant le transport ;
  - Prendre congé des clients.

## CONNAISSANCE DU TERRITOIRE ET DE LA RÉGLEMENTATION LOCALE

- Connaître le territoire d'exercice de l'activité : les principaux lieux, sites, bâtiments publics et les principaux axes routiers ;
- Connaître la réglementation locale en vigueur.